

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 16 avril 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: HQD - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Enjeux de l'AHQ-ARQ
Dossier : R-4045-2018, phase 3
N/D: 4503-35

Chère consœur,

En conformité avec la décision D-2021-036 (paragraphe 8 et 9)¹ de la Régie de l'énergie (la « Régie »), l'AHQ-ARQ confirme, par la présente, son intention d'intervenir dans la présente phase et précise la manière dont elle entend intervenir sur les enjeux déterminés par la Régie dans la décision D-2021-007² et indique les conclusions qu'elle recherche ou les recommandations qu'elle propose. L'AHQ-ARQ dépose également son budget de participation.

En continuité avec son intervention dans les phases 1 et 2 du présent dossier, l'AHQ-ARQ voudra s'assurer que le Bloc dédié soit utilisé efficacement afin de pouvoir disposer des surplus en énergie prévus par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») et ce, au bénéfice de l'ensemble de la clientèle.

Pour ce faire, l'AHQ-ARQ entend participer activement à toutes les étapes de la phase 3 du présent dossier, notamment en formulant des demandes de renseignements, en présentant une preuve écrite et en participant à l'audience publique.

¹ A-0212.

² A-0207.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

L’AHQ-ARQ souhaite examiner les enjeux qui suivent :

- Les impacts du Solde du Bloc dédié sur les besoins d’approvisionnements
- L’attribution du Solde du Bloc dédié.

1. Les impacts du Solde du Bloc dédié sur les besoins d’approvisionnements

En octobre 2020, le Distributeur indiquait que les bilans mis à jour, tant en puissance qu’en énergie, ne laissaient pas de place pour proposer un nouvel appel d’offres pour un bloc pour l’usage cryptographique appliqué aux chaînes de bloc, même en considérant les résultats de l’appel de propositions de l’automne dernier³.

En avril 2021, le Distributeur confirme maintenant qu’il serait en mesure d’approvisionner une charge additionnelle correspondant à la portion non allouée du Bloc dédié de 300 MW, sans que cela ne devance le besoin pour un nouvel approvisionnement de long terme⁴.

Afin de s’assurer que l’attribution du Solde du Bloc dédié n’aura pas d’impact négatif sur ses membres, l’AHQ-ARQ voudra obtenir les nouveaux bilans qui démontrent que la marge qui, selon le Distributeur, n’existait pas dans les bilans en octobre 2020 est maintenant disponible tel qu’il l’indique maintenant.

Le Distributeur ajoute que l’attribution complète du Bloc dédié de 300 MW augmenterait les achats de court terme et que l’utilisation des approvisionnements existants pourrait devoir être modifiée. L’AHQ-ARQ compte questionner le Distributeur sur l’ampleur de tels effets et formuler des recommandations à la Régie.

L’AHQ-ARQ compte aussi se prononcer sur le traitement à accorder à l’ordonnance de suivi demandé au Distributeur, dans sa décision D-2021-007, relativement à la réévaluation du volume du Bloc dédié à l’usage cryptographique⁵.

2. L’attribution du Solde du Bloc dédié.

Tel que le souligne la Régie dans sa décision D-2021-007⁶, l’AHQ-ARQ est en accord avec un retour à la règle du premier arrivé premier servi pour l’attribution du Solde du Bloc dédié.

Elle pourra toutefois questionner le Distributeur sur le traitement de certains cas pouvant survenir comme, par exemple, l’abandon éventuel par les clients, en tout ou en partie, des quantités retenues à la suite des résultats de l’appel de propositions A/P 2019-01 pour 32,6 MW.

³ A-0181, page 107.

⁴ B-0290, pages 4 et 5.

⁵ A-0207, page 109, paragraphe 421.

⁶ A-0207, page 42, paragraphe 140.

L'AHQ-ARQ analysera aussi les modifications proposées aux conditions de service et formulera des recommandations à la Régie, si nécessaire.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

p.j.

746557